

Communication
sur la réforme
comptable de l'Etat

Réforme comptable: Modernisation de la gestion de la trésorerie et de la comptabilité générale de l'Etat



Réforme comptable: Modernisation de la gestion de la trésorerie et de la comptabilité générale de l'Etat

Présenté par: BASAHAG Achile Nestor

DCP/MINFI

Expert PSSFP

Communication
sur la réforme
comptable de l'Etat



Sommaire

0

Introduction

1

La modernisation de la gestion de la trésorerie: la nouvelle architecture du compte unique du Trésor

2

La modernisation de la comptabilité générale de l'Etat

0

Conclusion



Sommaire



Objectifs



Cet exposé vise à communiquer sur deux aspects significatifs de la réforme comptable en vue de cerner le bien fondé voire la valeur ajoutée qu'ils apportent dans la modernisation de la gestion des Finances Publiques



Objectifs



Objectifs

Objectifs spécifiques

Au terme de ce module, le participant doit:

- 1 Être édifié sur le mode de gestion de la trésorerie de l'Etat de l'ancien système au système actuel;
- 2 Être édifié sur les insuffisances des pratiques actuelles;
- 3 Appréhender les innovations en cours, orientées vers l'optimisation de la gestion des finances publiques;
- 4 Maitriser les innovations induites par la réforme de la comptabilité générale de l'Etat.





Introduction

Une réforme implémentée dans un contexte qui vise:

1 L'alignement des pratiques nationales aux standards internationalement reconnus.

- ➔ Le CUT est un principe universel dans la gestion des finances publiques. il découle du **principe de l'universalité budgétaire**
- ➔ La comptabilité générale est destinée à mesurer l'évolution du patrimoine de l'Etat. il découle du **principe de la constatation des droits et des obligations**





Introduction (suite)

Une réforme implémentée dans un contexte qui vise:

- 2 Mise œuvre de la directive CEMAC n°1/11-UEAC-190-22 relative aux lois des finances en ses Article 66 et 67 repris in extenso dans la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant RFEAEP respectivement ainsi qu'il suit:

Article 75 loi RFEAEP: « *la comptabilité générale est fondée sur le principe de la constatation des droits et obligations.*

.....

Les règles applicables à la comptabilité générale s'inspirent des normes internationalement reconnues. Elles doivent permettre la production d'une balance générale de comptes, d'un tableau de la situation nette ou bilan ou, en attendant d'y parvenir, d'un état récapitulatif des actifs financiers et des passifs de l'Etat..... »





Introduction (suite)

Une réforme implémentée dans un contexte qui vise:

- **Article 79 loi RFEAEP:** « *Les ressources publiques sont toutes quel qu'en soit la nature et l'attributaire, encaissées et gérées par des comptables publics..... Elles sont versées et conservées dans un compte unique ouvert au nom du Trésor à la banque centrale.....*

Ce compte unique qui peut être divisé en sous compte, ne peut présenter un solde débiteur.

Les dépenses publiques sont payées à partir de ce compte unique sur ordre des comptables publics.

Les fonds détenues par les comptables sont gérés selon le principe d'unité de caisse. »





Introduction (suite et fin)

Une réforme implémentée dans un contexte qui vise:

- 3 Le respect des critères du Programme Economique et Financier triennal (PEF) 2017-2020 signé avec le Fonds Monétaire International (FMI) et la communauté des bailleurs.
- 4 la transparence et la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques

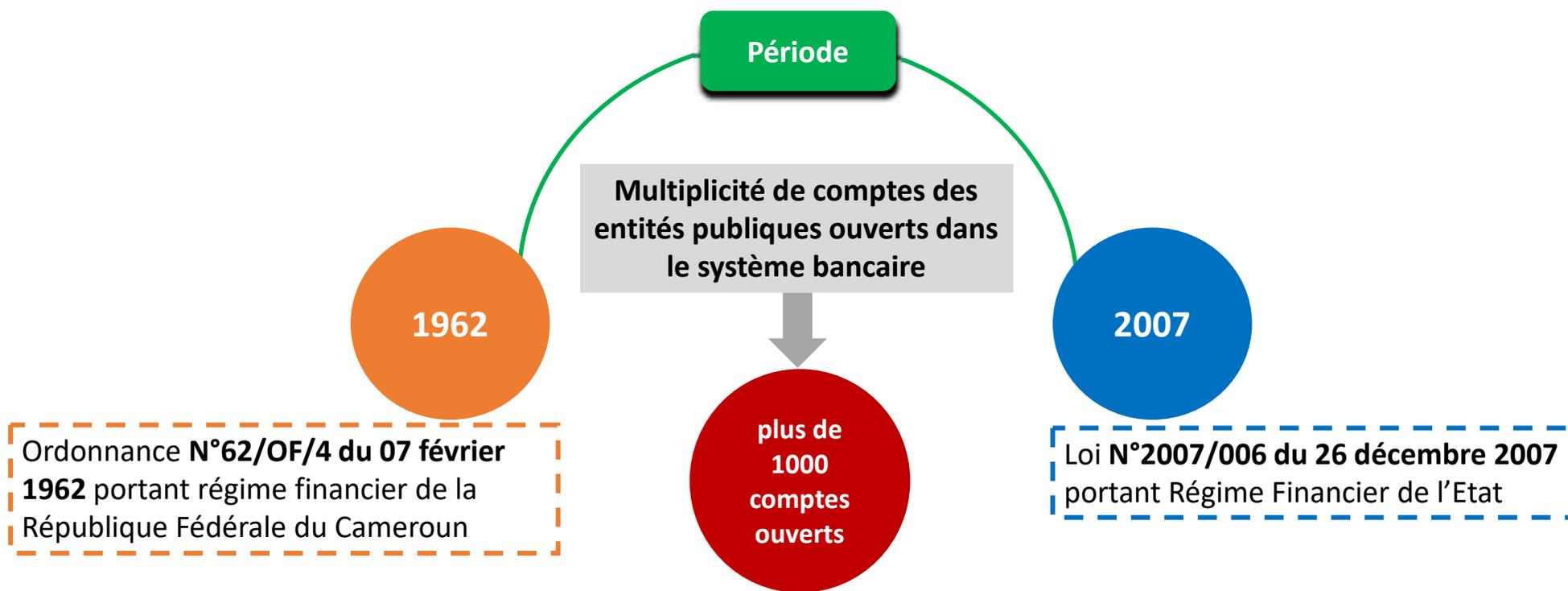




I. La modernisation de la gestion de la trésorerie: la nouvelle architecture du CUT



Le système avant 2007



1. ancien système



I. La modernisation de la gestion de la trésorerie: la nouvelle architecture du CUT



Illustration

Ouverture des comptes
dans les banques
commerciales



plus de 940 comptes des
ressources publiques
recensés à fin 2007



des dépôts oisifs évalués à
près de 200 milliards

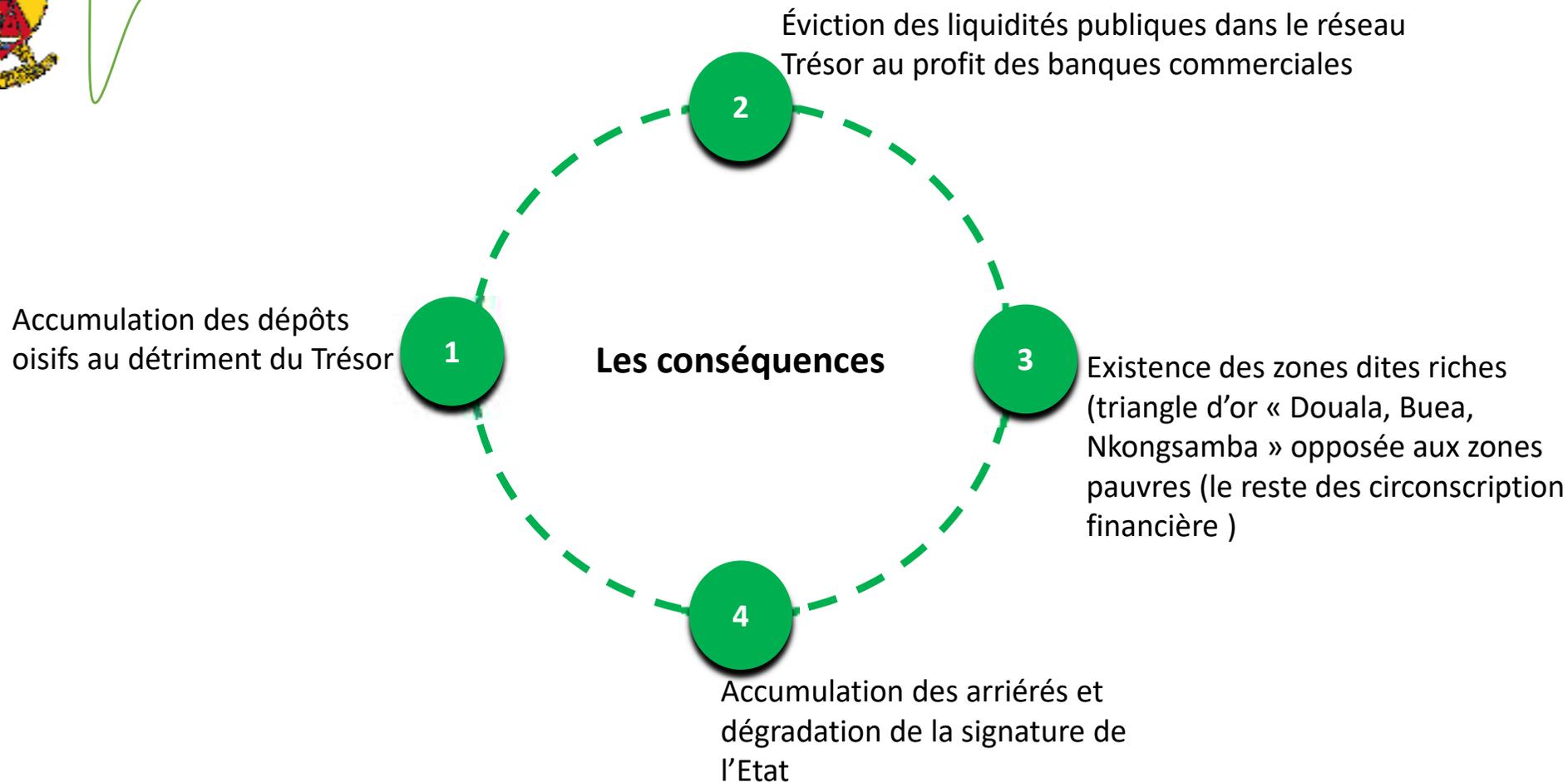


Alimentés par les
subventions
versées

1. ancien système



I. La modernisation de la gestion de la trésorerie: la nouvelle architecture du CUT



1. ancien système

2. Description du système actuel

2007: basculement du Trésor Public dans la réforme des systèmes de paiement en zone CEMAC

Un intervenant, un seul compte de règlement

FERME

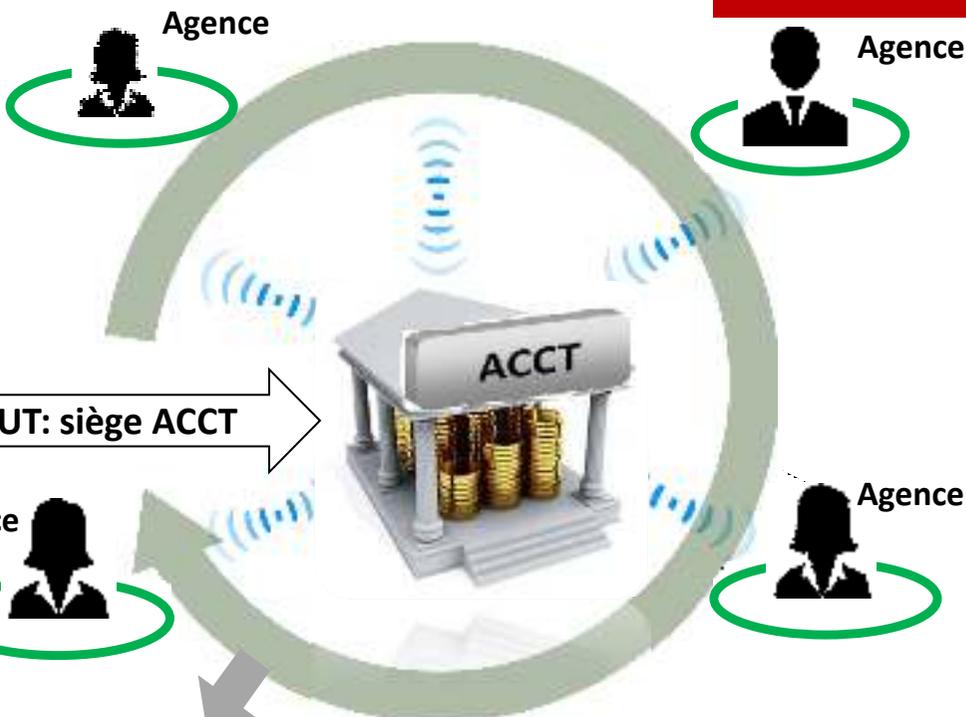


fermeture des comptes bancaires des divers Trésoriers Payeurs Généraux à la BEAC

Création du CUT: siège ACCT

- Comptes satellites au CUT
- compte spécial décentralisation
 - compte spécial fonds routier
 - Compte spécial Baskets Funds
 - Compte spécial TVA...

Fonctionnement actuel



Compte Unique du Trésor géré par l'ACCT, seul interlocuteur de l'ensemble du réseau comptable de l'Etat vis-à-vis du système bancaire auquel il est interconnecté par le biais des plateformes SYSTAC et SYGMA



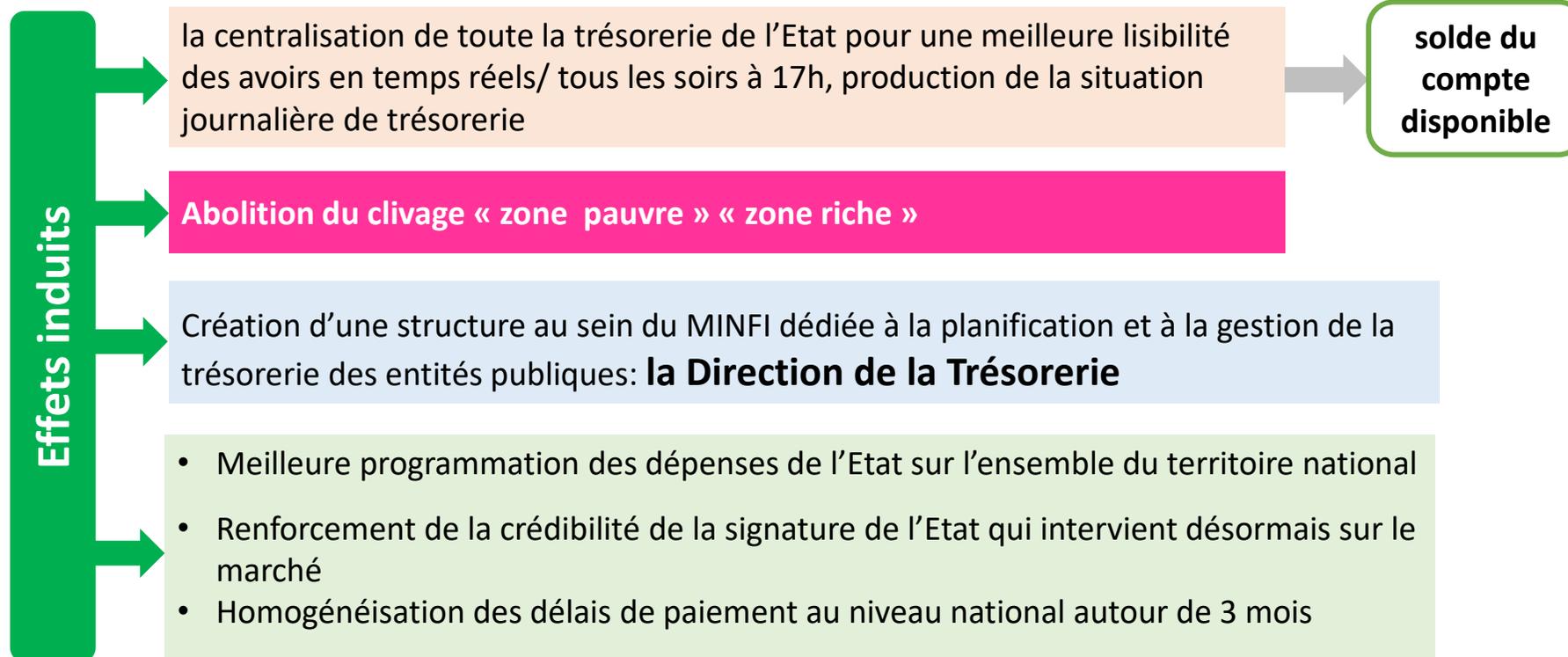
1. ancien système





I. La modernisation de la gestion de la trésorerie: la nouvelle architecture du CUT

Description du système actuel...



système actuel



I. La modernisation de la gestion de la trésorerie: la nouvelle architecture du CUT

Les insuffisances relevées...

Champ d'intervention encore partiel du CUT, non intégration des fonds d'autres entités publiques

- 1 Un volume important de dépôts publics encore domiciliés dans le **système bancaire** alors que la mobilisation desdits dépôts aurait permis de résorber la préoccupation relative aux impayés recensés en fin d'exercice

374 CTD

80 EPA

Illustration



insuffisances relevées



I. La modernisation de la gestion de la trésorerie: la nouvelle architecture du CUT



Dépôts de l'administration centrale (Trésor et des EP (ART, CSPH, ARMP...))
dans le secteur bancaire 2017-Aout 2020

En milliards de frs CFA

	Déc.. 17	Déc.. 18	Déc. 19	Aout 20
Dépôts à la BEAC	627.938	514.373	440.029	423.619
Dépôts dans les banques commerciales	482.586	400.124	498.031	533.879
CAA	277.870	238.829	279.719	305.824
Autres (Ministères, EPA)	204.716	161.295	218.312	228.055
Ensemble des dépôts auprès du système bancaire	1110.524	914.497	938.060	957.498

Dépôts des Collectivités Territoriales Décentralisées dans le secteur bancaire 2017-Aout 2020

Dépôts à la BEAC	2.545	4.965	4.378	6.142
Dépôts dans les banques commerciales	16.631	16.036	16.429	12.450
Dépôts à vue	16.626	16.036	16.079	12.450
Dépôts à terme	5	0	350	0
Ensemble des dépôts auprès du système bancaire	19.176	21.001	20.807	18.592
Total des dépôts auprès du système bancaire (Etat + CTD)	1129.7	935.498	958.867	976.09
Situation des restes à payer		415.03	543.5	314.3

Source: direction nationale BEAC

insuffisances relevées



I. La modernisation de la gestion de la trésorerie: la nouvelle architecture du CUT

- 3 Recours à l'emprunt alors qu'il existe des marges de trésorerie disponibles

Fin Août 2020: Emissions OTA pour 213,3 milliards de FCFA au taux moyen de **5,4%**

Emission BTA pour 320,7 milliards de FCFA et remboursement de 268,2 milliards au taux moyen de **2,77%**

Soit **plus de 20 milliards** au titre des intérêts payés par l'Etat

- 4 Gestion passive de la trésorerie de l'Etat

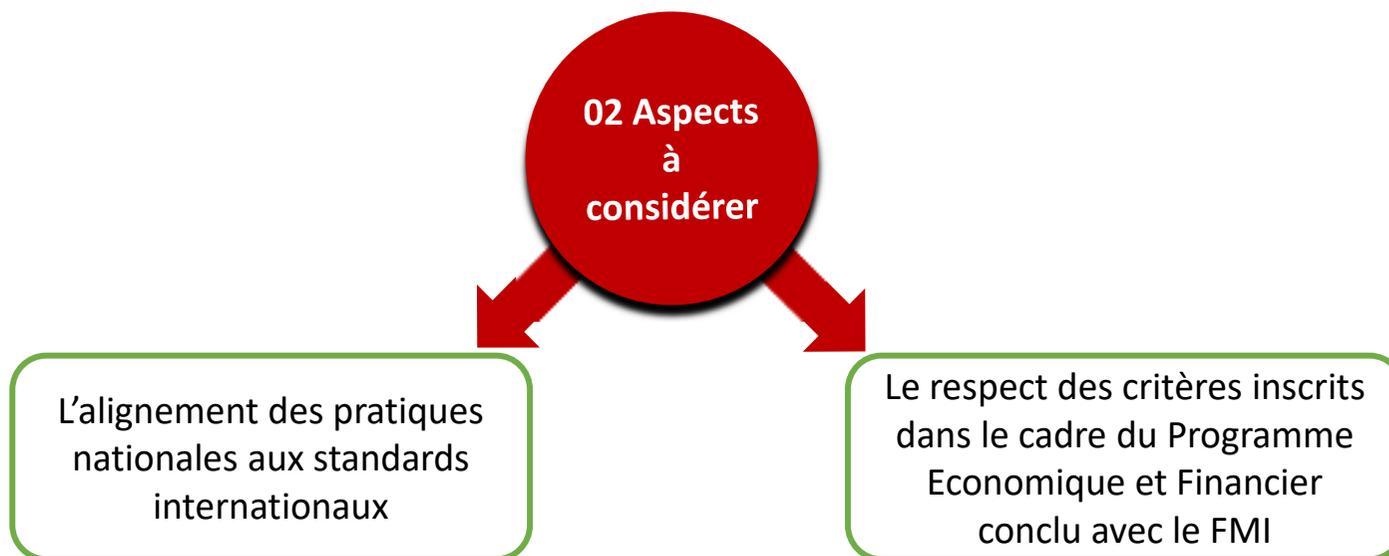
- 5 Une relative extension des délais de paiement



insuffisances relevées



Au vu des insuffisances sus relevées, nécessité de reformer le système



insuffisances relevées



I. La modernisation de la gestion de la trésorerie: la nouvelle architecture du CUT

La réforme en cours

Aligner l'architecture du CUT aux bonnes pratiques

Objectif

Amélioration la gestion de la trésorerie des entités publiques

1

Élargissement du périmètre du CUT à toutes les entités publiques

à travers

Fermeture des comptes ouverts dans les banques commerciales et reversement du solde dans le CUT

2

Les recettes encaissées doivent être rapidement centralisées sur le compte unique ouvert à la banque centrale

Objectif

Le même jour

3

La conservation des liquidités « OISIVES » doit être évitée.

Objectif

Optimiser l'utilisation des liquidités, investir le surplus disponible



Réforme en cours



I. La modernisation de la gestion de la trésorerie: la nouvelle architecture du CUT

La réforme en cours

Aligner l'architecture du CUT aux bonnes pratiques

Objectif

Amélioration la gestion de la trésorerie des entités publiques

4 Conduire une politique d'emprunt avantageux

Objectif

Placement ou utilisation des liquidités pour le paiement des dépenses avant d'avoir recours à l'emprunt

5 Assurer un bon déroulement de la gestion budgétaire en évitant l'accumulation des arriérés de paiement

Objectif

90 après la date de liquidation de la dépense

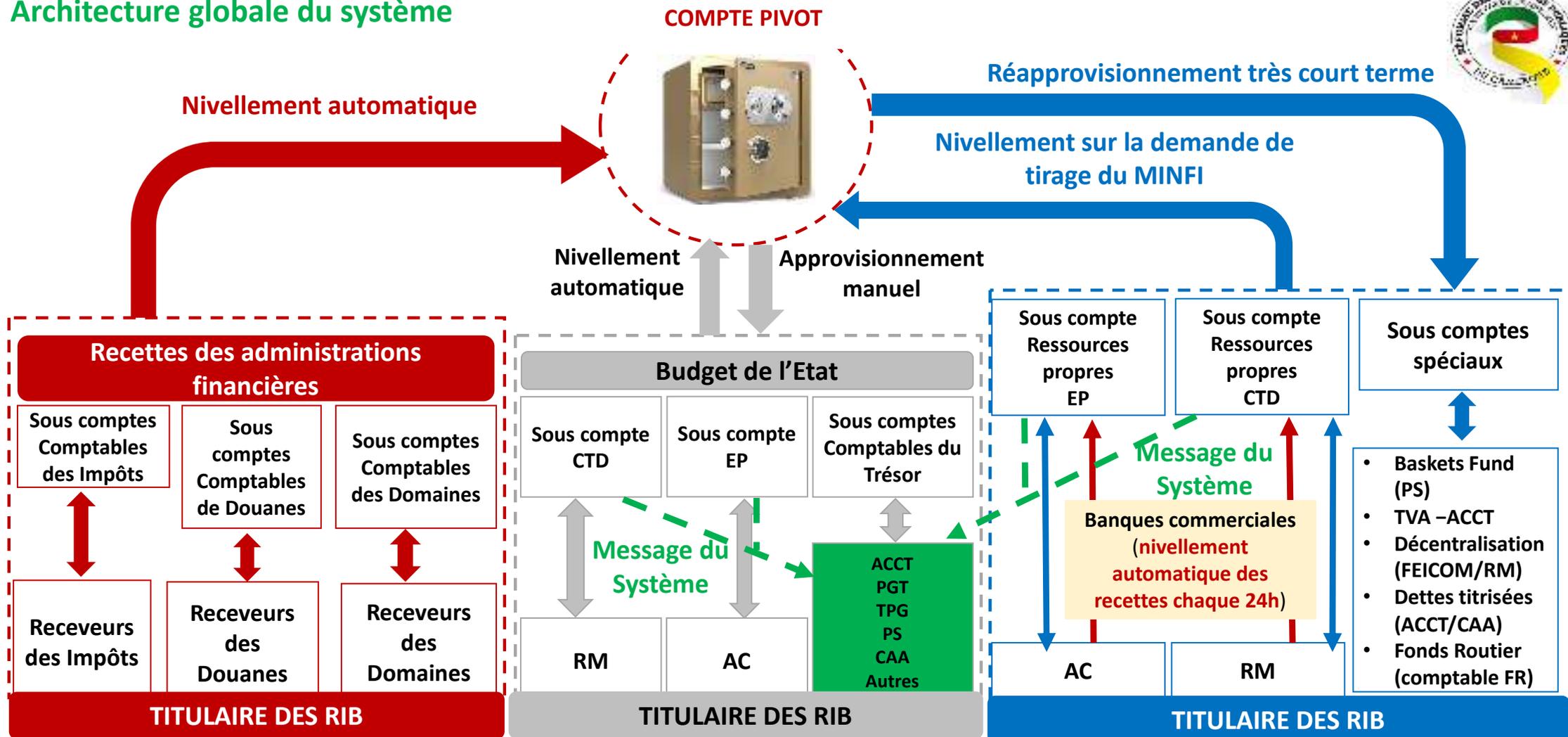
6 Éviter le paiement des intérêts moratoires de retard dus au non respect du délai de 90 jours



Réforme en cours



Architecture globale du système





I. La modernisation de la gestion de la trésorerie: la nouvelle architecture du CUT

La réforme en cours

Les avantages du CUT Ce dispositif présente 02 principaux avantages

1 En matière de gestion de la trésorerie

1. Réduction des délais d'encaissement des recettes
2. Accès direct au compte pivot par les CTD et EP
3. Accès direct à tous dépôts publics et élimination des ressources oisives dans les banques commerciales
4. information en temps réel sur le niveau des avoirs publics liquides
5. gestion active de la trésorerie publique, placement des surplus de trésorerie
6. Réduction des délais de paiement

2 En matière de gestion de la dette

1. meilleure définition des besoins réels de l'Etat
2. émission prudente et maîtrisée de la dette publique

réforme en cours





II. La modernisation de la comptabilité générale



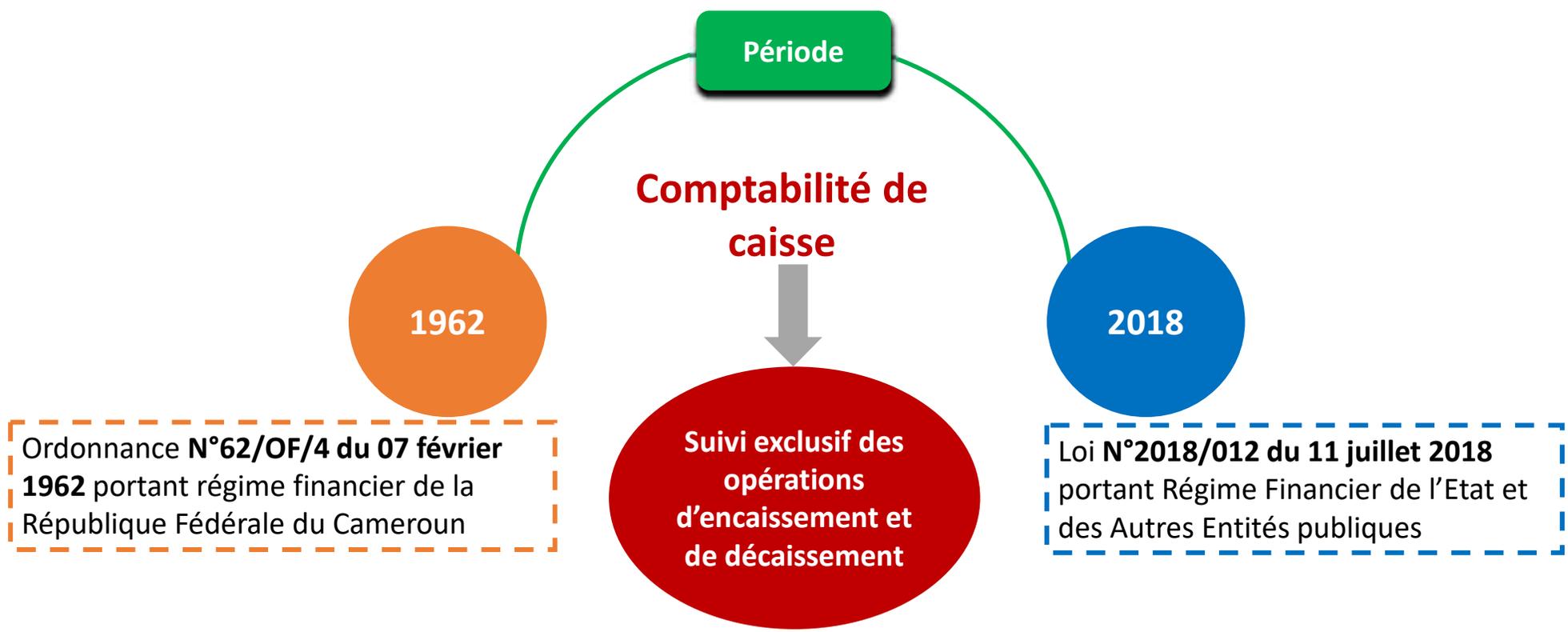


II. La modernisation de la comptabilité générale

Le système en cours



1. système actuel





II. La modernisation de la comptabilité générale

Difficulté de rattachement en comptabilité générale de l'Etat, pour chaque exercice les opérations d'encaissement et de décaissement

1

Impossibilité de construire un compte de résultat rassemblant l'ensemble des charges et produits relatifs à l'exercice

4

Conséquences

2

Absence d'information pour établir le coût de revient d'un service déterminé

3

Impossibilité de construire un bilan et donc d'avoir une situation patrimoniale fiable et sincère de l'Etat

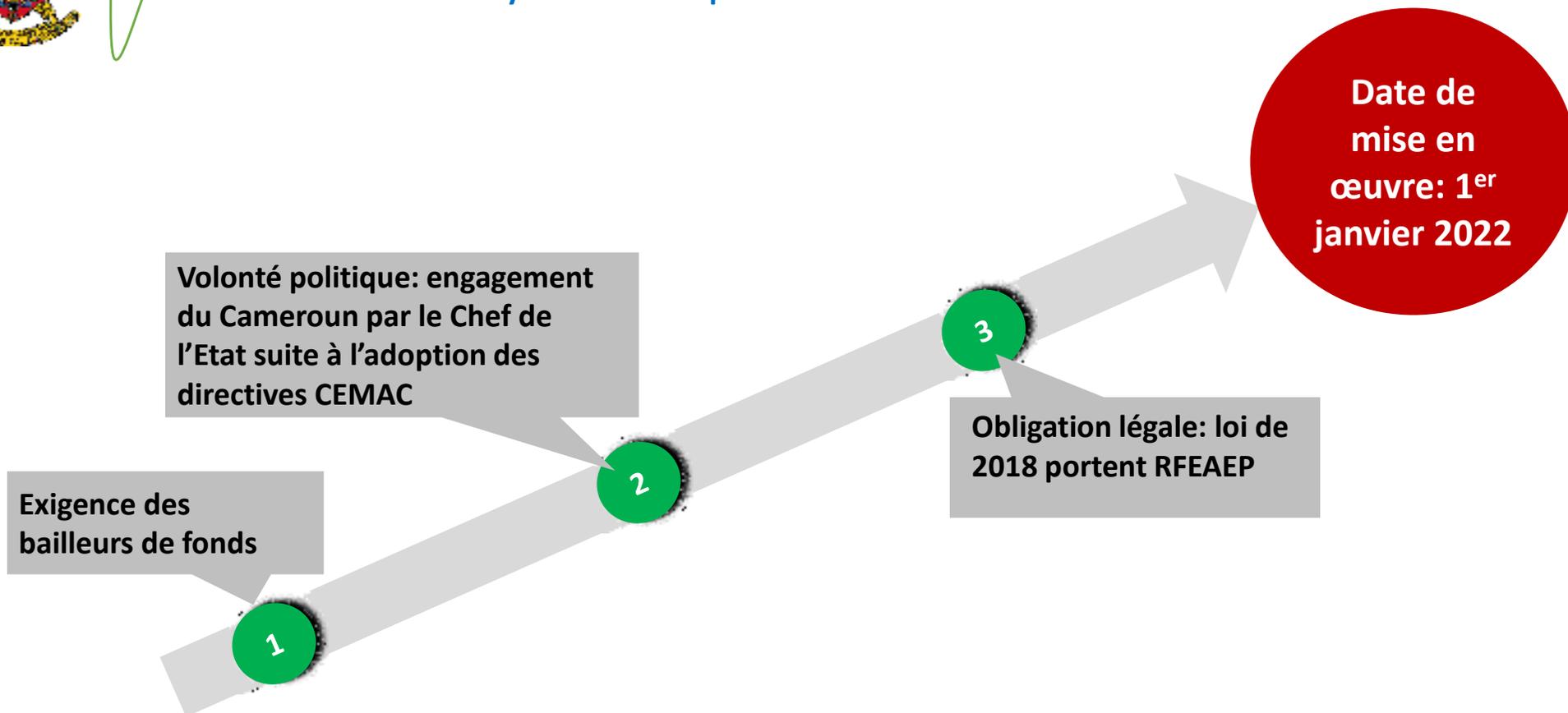


1. système actuel



II. La modernisation de la comptabilité générale

Nécessité de réformer le système de comptabilité actuel

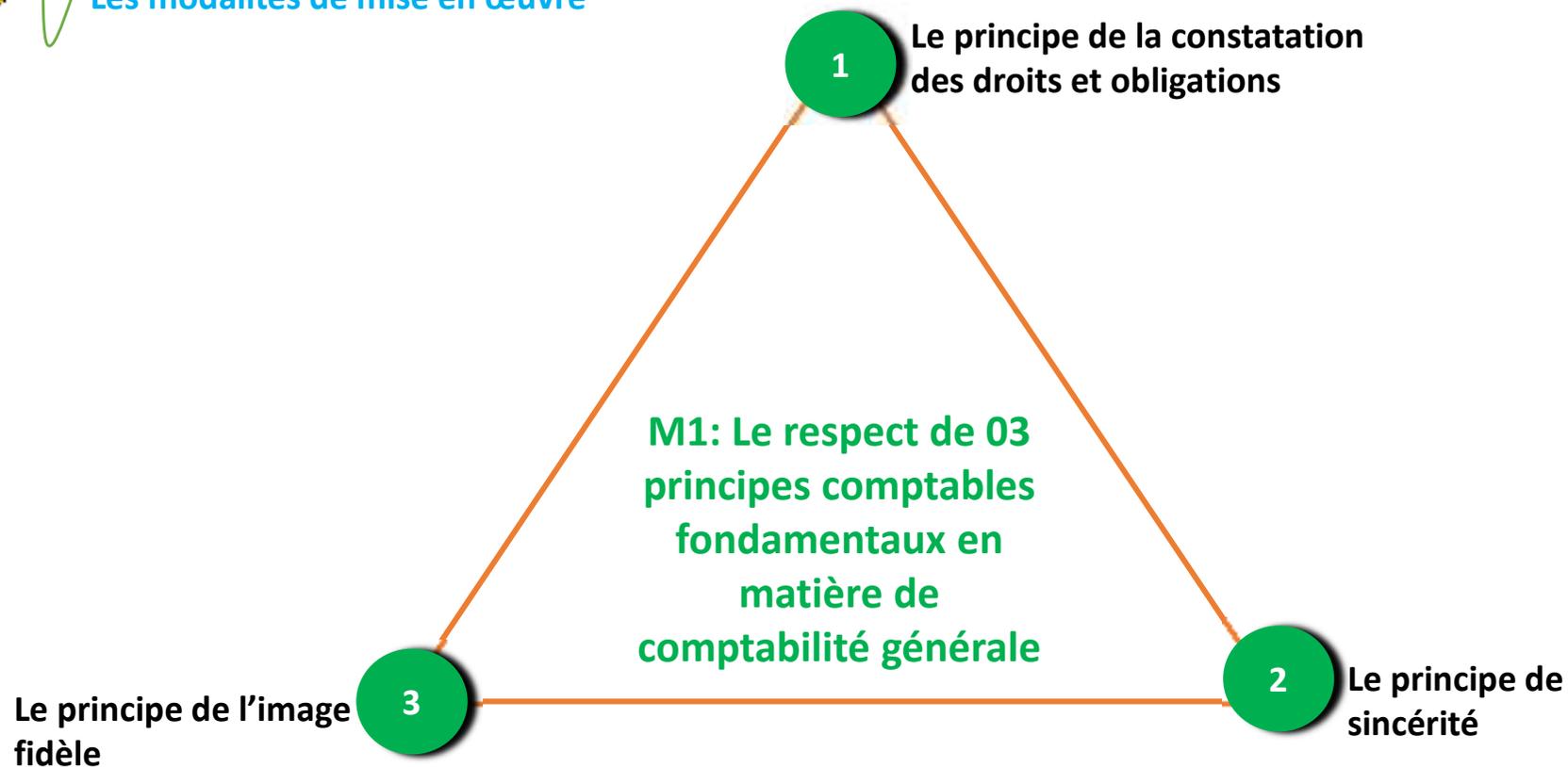


Nécessité de réformer



II. La modernisation de la comptabilité générale

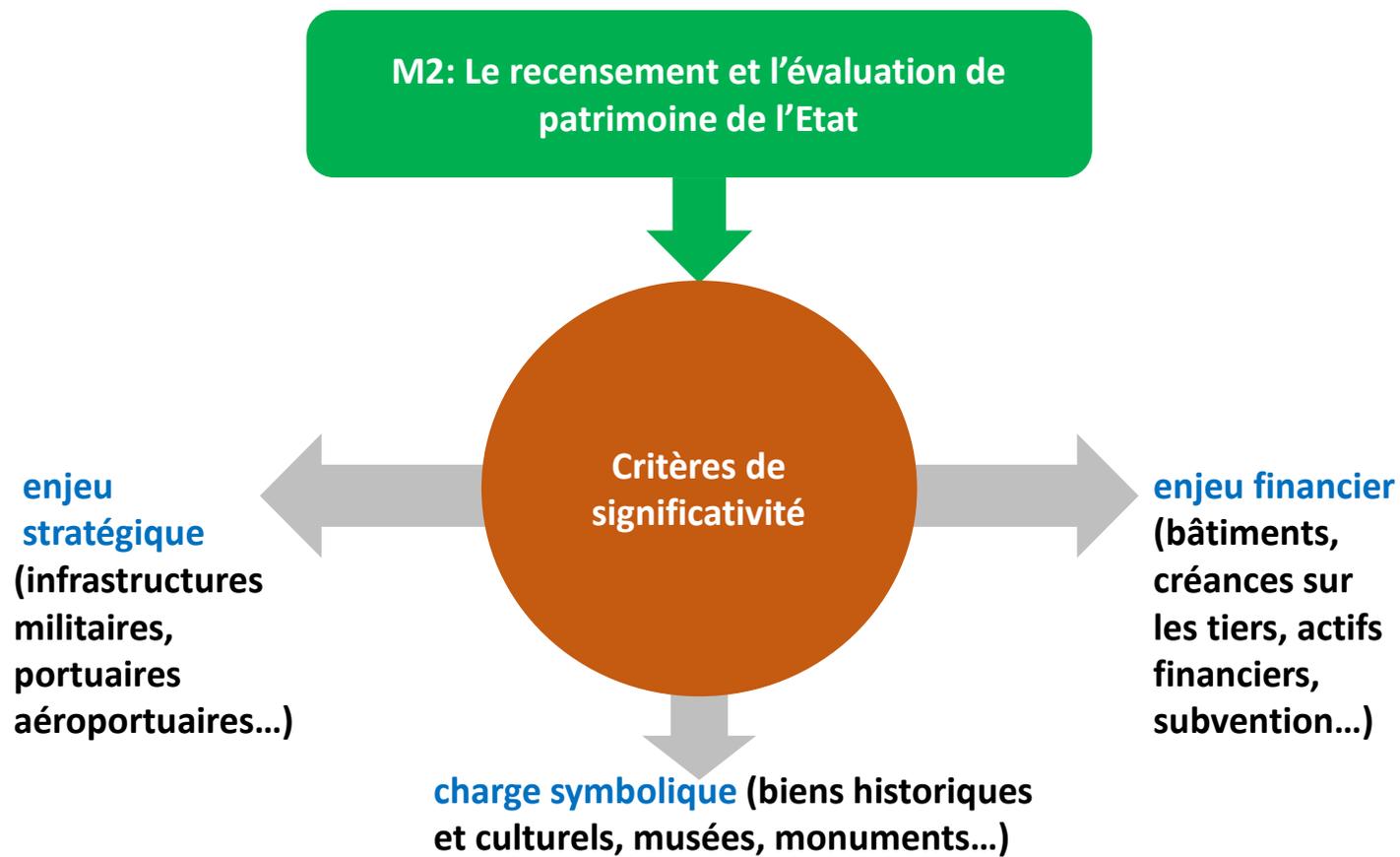
Les modalités de mise en œuvre



Nécessité de réformer



II. La modernisation de la comptabilité générale



Nécessité de réformer



II. La modernisation de la comptabilité générale

**M3: L'assainissement
des comptes publics**

Fiabilisation de la balance des comptes du Trésor

Apurement de toutes les anomalies comptables

cohérence parfaite entre les soldes de la balance
des comptes du Trésor et les données des
administrations d'assiette ainsi que les
correspondants de l'Etat



Nécessité de réforme



II. La modernisation de la comptabilité générale



Les avantages attendus

Une meilleure gestion des actifs

- l'amélioration de la stratégie de gestion patrimoniale grâce à la connaissance que l'Etat aura de « l'état général » de ses immobilisations et des grandes orientations sur le long terme : aide au pilotage et à la prévision budgétaire ;
- l'efficacité de la gestion et de la maintenance des actifs de l'Etat, dans la mesure où d'éventuelles dépréciations devraient être traduites comptablement

Un outils indispensable à l'évaluation des politiques publiques

Une mesure de l'efficacité de la dépense publique qui ne soit plus principalement fondée sur la régularité juridique de la consommation des crédits budgétaires mais, au contraire, sur le rapport entre les ressources engagées et la réalisation des fonctions assignées

Un levier de rationalisation des choix publics

- La prise en compte des risque associés à chaque décision de gestion qui est renforcée dès lors que le cadre comptable exige d'enregistrer des provisions et de présenter les éventuels engagement souscrits.
- La production des états financiers qui permettent d'éclairer la décision publique en fournissant une image sincère et fidèle de la situation et la performance financière de l'Etat



Conclusion



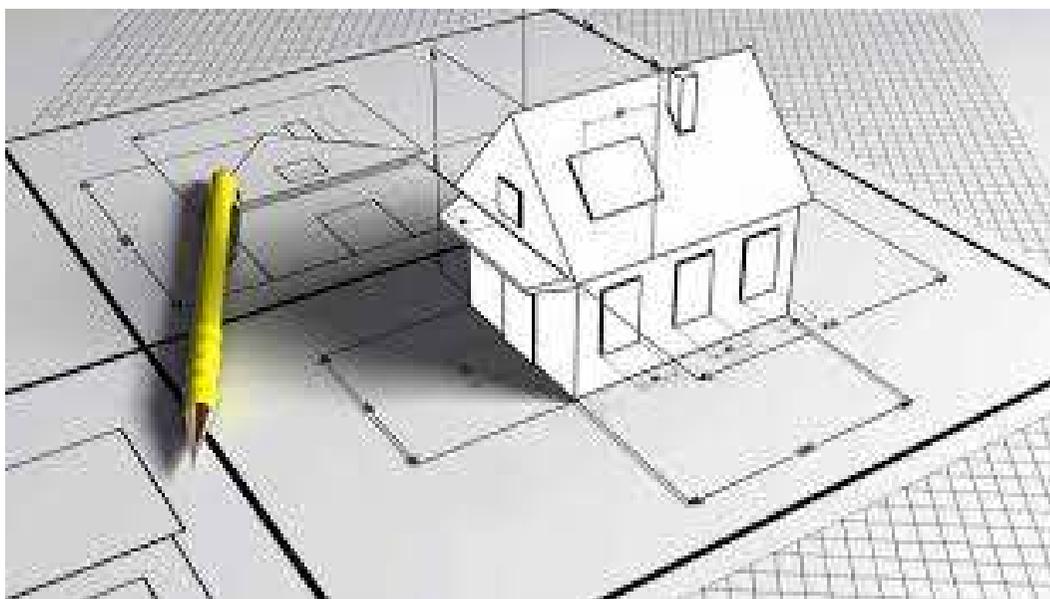
La mise en œuvre réussie de cette réforme demeure tributaire de l'adhésion et du soutien de l'ensemble des acteurs.



Conclusion



FIN



MERCI POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION

**Communication
sur la réforme
comptable de l'Etat**